

**FARAPEJ**

Fédération des Associations Réflexion - Action Prison Et Justice

22, rue neuve des boulets 75011 PARIS

Tél : 01 55 25 23 75

E-Mail : farapej@farapej.fr

*FICHE N° 22***LE MONDE PENITENTIAIRE  
LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES**

Les établissements prévus pour que les condamnés y purgent leur peine privative de liberté sont les maisons d'arrêt, les établissements pour peine, les centres pour peines aménagées et les centres de semi-liberté.

**Les maisons d'arrêt**

Environ 40.000 détenus se trouvent dans les 118 maisons d'arrêt de FRANCE. Pour les femmes, il existe 3 maisons d'arrêt et 55 quartiers pour femmes dans les maisons d'arrêt mixtes.

Les maisons d'arrêt se trouvent dans les villes ou près des villes afin que l'extraction des prisonniers qui doivent se rendre au tribunal et les visites des avocats en soient facilitées.

***Les détenus***

Les détenus des maisons d'arrêt sont des détenus en détention provisoire ou des détenus qui, au moment de leur condamnation définitive, n'avaient plus un grand reliquat de peine à effectuer.

***Le régime***

Une maison d'arrêt est obligée de recevoir tous les détenus que lui envoie la justice. Cela signifie presque toujours le surencombrement, des cellules prévues pour 2 détenus occupés par 3, l'impossibilité de mettre les détenus en détention provisoire seuls en cellule comme le prévoit pourtant la loi.

Le régime auquel sont soumis les détenus est particulièrement dur : l'enfermement en dehors des heures de promenade est la règle. Cette règle est appliquée de façon absolue pendant le week-end sauf pour les offices religieux. La semaine, le détenu non isolé peut obtenir l'autorisation de travailler, ou son inscription à une activité intellectuelle (informatique, enseignement), artistique (dessin, théâtre) ou sportive. Tout détenu peut demander un visiteur qui viendra le voir une fois par semaine. Il reçoit, parfois, la visite de son avocat.

***L'atmosphère***

La maison d'arrêt se caractérise à la fois par un enfermement très strict des détenus et par un perpétuel va et vient de détenus nouvellement incarcérés, extraits ou libérés ainsi que par la venue de nombreuses personnes extérieures.

## **FARAPEJ**

Fédération des Associations Réflexion - Action Prison Et Justice  
22, rue neuve des boulets 75011 PARIS  
Tél : 01 55 25 23 75  
E-Mail : farapej@farapej.fr



Le détenu peut recevoir la visite au parloir de sa famille ou d'amis. Les conditions dans lesquelles se déroulent les visites sont souvent très mauvaises.

Lorsqu'ils ne peuvent pas espérer une libération prochaine, les détenus en maison d'arrêt rêvent tous d'un transfert en établissement pour peine.

### **Les établissements pour peine**

Environ 18.000 détenus se trouvent actuellement dans les 54 établissements pour peine en FRANCE. Il existe deux sortes d'établissements pour peine : les centres de détention (CD), et les maisons centrales (MC).

La grande majorité des détenus se trouve dans les centres de détention. Quatre centres de détention sont réservés aux femmes. C'est l'administration centrale des services pénitentiaires qui décide de l'affectation des détenus condamnés.

Les établissements pour peine se trouvent presque tous loin des grands centres urbains ce qui rend particulièrement difficile les contacts avec l'extérieur.

### ***Les détenus***

Dans les établissements pour peine ne se trouvent que des condamnés définitifs qui ont tous à subir une longue peine. A leur arrivée, ils ont déjà effectué plusieurs années de maison d'arrêt.

Dans les centres de détention sont envoyés les condamnés considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion. Dans les maisons centrales sont envoyés les détenus considérés comme dangereux et difficiles à réinsérer.

### ***Le régime***

Tout détenu a une cellule individuelle. Les établissements pour peine n'acceptent les détenus que lorsqu'il y a la place pour les recevoir. Certains détenus orientés vers un établissement pour peine précis attendent longtemps en maison d'arrêt pour pouvoir y aller.

Le régime auquel sont soumis les détenus est plus souple qu'en maison d'arrêt. Entre le petit déjeuner et le repas du soir, il existe une certaine liberté de mouvement, plus grande en CD qu'en MC. Une cuisine est à la disposition des détenus. Ceux qui ont les moyens d'acheter de la nourriture à la cantine peuvent y cuisiner.

Dans la plupart des établissements, il existe une possibilité de travailler pour certains détenus. Il existe souvent, aussi, des formations professionnelles. Mais il reste toujours des détenus inoccupés et, souvent, sans ressources. Les visiteurs sont rares. Les étudiants du GENEPI qui donnent des cours dans les domaines les plus variés en maison d'arrêt ne viennent pratiquement jamais car les universités sont trop éloignées. Les avocats n'apparaissent en général que pour résoudre les

## **FARAPEJ**

Fédération des Associations Réflexion - Action Prison Et Justice  
22, rue neuve des boulets 75011 PARIS  
Tél : 01 55 25 23 75  
E-Mail : farapej@farapej.fr



problèmes d'éloignement du territoire pour les étrangers proches de la libération ou pour des divorces. Les extractions sont très rares.

### ***L'atmosphère***

En arrivant en établissement pour peine, la plupart des détenus ont un sentiment de soulagement dû au régime moins strict que celui de la maison d'arrêt. Mais ce sentiment est assez vite remplacé par l'impression d'être isolé, voire abandonné loin de tout.

Lorsque la famille n'est pas trop éloignée et peut venir voir le détenu les visites se passent en général dans de bien meilleures conditions qu'en maison d'arrêt : durée de la visite, local.

La relative stabilité de la population pénale permet que des amitiés se créent.

### ***Les établissements spécialisés***

Certains établissements pour peine sont aménagés pour recevoir les malades physiques ou mentaux.

### **Les centres pour peines aménagées**

Créés en 2002, il en existe actuellement deux sur Marseille et Metz. Ils concernent les condamnés bénéficiant :

- d'une semi-liberté
- d'un placement à l'extérieur
- ou dont le reliquat de peine est inférieur à un an

Ces centres sont orientés vers la réinsertion. Ils présentent plusieurs avantages :

- des permissions de sortir de 5 jours sont possibles
- les détenus peuvent téléphoner aux personnes de leur choix

Cependant il faut signaler qu'il n'y a pas de parloirs.

### **Les centres de semi-liberté**

Environ 700 détenus se trouvent actuellement dans les 11 centres de semi-liberté en FRANCE. Huit de ces centres accueillent également des femmes.

Dans ces centres, les détenus, en fin de peine ou condamnés à de courtes peines, peuvent travailler et poursuivre des études ou un traitement médical dans la journée tout en restant sous le contrôle de l'administration pénitentiaire.

*Fiche réalisée par le service juridique d'ARAPEJ Ile de France  
à votre disposition par courriel : [siege.arapejdq@free.fr](mailto:siege.arapejdq@free.fr) et par sa permanence téléphonique*

Information des proches et familles de détenus :

**N° Vert national : 0800.870.745**

(Appel gratuit d'un poste fixe)